ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ED 2171/13

25 novembre 2013
Original: anglais

F

- **Conseil international du Café**
- **Comité des finances et de l'administration**
- **Comité consultatif du secteur privé**
- **Comité de promotion et de développement des marchés**
- **Comité des statistiques**
- **Groupe restreint du Forum consultatif**
- **Comité des projets**

Convocation des réunions de l'OIC
(3 to 7 mars 2014)
Londres, Royaume-Uni

Réunions et lieu des réunions

1. Le Directeur exécutif présente ses compliments aux Membres de l'OIC et aux observateurs et a l'honneur de leur faire part des ordres du jour et du calendrier provisoire de la 112e session du Conseil international du Café ainsi que des réunions des autres organes de l'OIC qui auront lieu du 3 au 7 mars 2014. Toutes les réunions se tiendront donc au siège de l'Organisation, 22 Berners Street, Londres W1T 3DD (téléphone : +44 (0) 20 7612 0600, télécopieur : +44 (0) 20 7612 0630, courriel : info@ico.org, site web : www.ico.org). La première réunion plénière du Conseil commencera le lundi 3 mars à 09h30.

Réunions sans papier

2. Afin de réduire les coûts de l'Organisation de manière aussi efficace que possible et conformément à la recommandation du Conseil, l'OIC progresse sur la voie de réunions sans papier. Les Membres sont encouragés à apporter leurs tablettes ou ordinateurs portables aux réunions auxquelles ils participent plutôt que d'utiliser des copies papier des documents. **Des jeux de documents seront mis à la disposition des Membres et des observateurs qui en auront fait la demande à icodocuments@ico.org 30 jours avant les réunions uniquement**. La salle du Conseil est équipée d'installations Wi-Fi et de prises électriques nécessaires pour recharger les appareils. Les ordres du jour et les documents peuvent être téléchargés à partir du site web de l'OIC à: http://dev.ico.org/documents_e.asp. Les documents à distribution restreinte sont diffusés par courriel et sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat.

Ordres du jour et dispositions pour les réunions

3. On trouvera ci–après les ordres du jour et le calendrier provisoires des réunions, les dispositions prévues pour les réunions, des renseignements sur les hôtels ainsi qu'un plan indiquant l'emplacement de l'OIC. Le programme du séminaire qui se tiendra pendant la semaine du 3 au 7 mars sera publié séparément.

4. Les Membres qui souhaitent soumettre des documents pour distribution, proposer des questions supplémentaires aux fins d'examen ou faire des exposés pendant les réunions, sont invités à en informer par écrit le Directeur exécutif avant le **31 Janvier 2014 au plus tard**.

Pouvoirs des Membres de l'OIC

5. Les pouvoirs pour la 112e session du Conseil international du Café doivent être envoyés au Directeur exécutif au siège de l'OIC à Londres selon les modalités définies ci-après.

6. Il est rappelé aux Membres qu'aux termes de la règle 3 du Règlement de l'Organisation (document ICC-102-7), ils sont tenus d'informer le Directeur exécutif, par écrit et le plus tôt possible après réception de la présente communication, de la composition de leurs délégations. Les Membres sont priés de s'assurer que leurs pouvoirs parviennent à l'Organisation avant le **31 janvier 2014** au plus tard afin de faciliter la préparation du rapport sur les pouvoirs et de la liste des délégations avant les réunions. Les pouvoirs doivent être délivrés par écrit par un Ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu.

7. Les pouvoirs des délégations seront examinés, avec le concours du Secrétariat, par le Président qui fera rapport au Conseil. La liste des délégations sera établie en fonction des pouvoirs que les Membres auront transmis et des réponses des observateurs.

Admission d'observateurs

8. Les observateurs invités des pays non membres, des organisations internationales et des associations du secteur privé (voir document ICC-111-3 Rev. 1) qui souhaitent assister à la session du Conseil et/ou aux autres réunions de l'OIC sont priés d'informer le Directeur exécutif avant le **31 Janvier 2014** au plus tard des réunions précises auxquelles ils souhaitent assister.

9. Les pays et les organisations observateurs ne figurant pas sur la liste de l'Annexe I du document ICC-111-3 Rev. 1, doivent présenter leur demande d'octroi du statut d'observateur par écrit au Directeur exécutif et y indiquer les réunions précises auxquelles ils souhaitaient assister au moins 45 jours avant la session de mars, (c'est-à-dire avant le **16 Janvier 2014**), conformément à la règle 5 du Règlement de l'Organisation.

Registration

10. Pour des raisons de sécurité et d'identification, tous les participants sont priés de s'inscrire au Bureau d'information dès leur arrivée et de porter le badge qui leur aura été délivré pendant toutes les réunions.

Interprétation

11. Une équipe d'interprètes est prévue du 3 au 7 mars 2014.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

22 Berners Street
Londres W1T 3DD
Royaume-Uni

REUNIONS DE L'OIC (Mars 2014)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION – OBSERVATEURS

J'assisterai aux réunions suivantes ouvertes aux observateurs qui auront lieu au siège de l'Organisation internationale du Café à Londres en mars 2014 (*cocher la case appropriée) :*

Réunion	**Oui**	**Non**
112e session du Conseil (3 au 7 mars)	☐	☐
Comité consultatif du secteur privé (5 mars) – *cette réunion est ouverte aux membres du CCSP et de l'OIC seulement*	☐	☐
Comité de promotion et de développement des marchés (5 mars)	☐	☐
Comité des statistiques (5 mars)	☐	☐
Groupe restreint du Forum consultatif (6 mars)	☐	☐
Comité des projets (6 mars)	☐	☐

En qualité de membre de la délégation : .....
(indiquer le nom de l'association du CCSP, de l'organisation ou du pays non membre)

Prénom : ..... Nom : .....

Nom à inscrire sur le badge d'inscription : .....

Titre ou fonction : .....

Organisation/compagnie : .....

Adresse : .....

Pays : ..... Téléphone : .....

Télécopieur : ..... Courriel : .....

Le présent formulaire est à renvoyer au :
Directeur exécutif
Organisation internationale du Café
22 Berners Street
Londres W1T 3DD
Royaume-Uni

Téléphone : +44 (0) 20 7612 0600
Télécopieur : +44 (0) 20 7612 0630
Courriel : info@ico.org